

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 24 décembre 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 17 décembre 2021

2021 DAC 410 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Charles Baudelaire au 17 quai d'Anjou à Paris 4e.

Mme Laurence PATRICE, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville ;

Vu le projet de délibération en date du 30 novembre 2021, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Charles Baudelaire au 17 quai d'Anjou à Paris 4e ;

Vu l'avis du conseil de Paris Centre en date du 30 novembre 2021 ;

Sur le rapport présenté par Mme Laurence PATRICE, au nom de la 2ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la proposition de Madame la Maire de Paris tendant à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Charles Baudelaire au 17 quai d'Anjou à Paris 4e.

Article 2 : Le texte de la plaque est : « Charles Baudelaire 1821-1867 a habité au troisième étage de cet hôtel particulier de l'automne 1843 à l'été 1845 »

Article 3 : La dépense correspondante, estimée à 1.000 euros, sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, exercices 2021 et suivants.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO